

**REGLEMENT GRAPHIQUE –
PLAN AU 1/2000^{ème}**

ELABORATION DU PLU
PLU APPROUVE
Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Communautaire du 19 décembre 2019

A Haguenau
le 19 décembre 2019

Le Vice-Président,
Jean-Lucien NETZER

PRESCRIPTIONS EDICTEES PAR LE PLU :

Le zonage :

[- -] Limite de zone

UA Désignation de zone

Les emplacements réservés :

ER1 Numéro

Ⓢ Emprise de l'emplacement réservé

Voie publique, ouvrage public, projet d'intérêt général
ou espace vert à créer ou à élargir

Les autres prescriptions :

Elément de paysage à préserver (L.151-23 CU)

Elément de patrimoine à préserver (L.151-19 CU)

Périmètre des OAP

INFORMATIONS :

Zone de vigilance pour la qualité des sols

Cours d'eau

Limite communale

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES AU BENEFICE DE LA COMMUNE :

ER 1 : Création d'une voie permettant de préserver un accès depuis la rue de Rottelsheim
aux zones potentielles de développement à très long terme

ER 2 : Renforcement de la station de relevage d'assainissement

ER 3 : Elargissement du chemin pour prolonger la rue des Roses

ER 4 : Création d'un chemin piéton reliant la rue du Houblon à la Grand rue

ER 5 : Elargissement du chemin pour créer une voie d'accès depuis la rue de l'Etang
aux zones d'extension potentielles à très long terme

ER 6 et 7 : Création d'ouvrages permettant le stockage des eaux boueuses

ER 8 : Création d'une voie d'accès à la zone IIAU depuis la rue des Lilas

ER 9 : Elargissement de la rue des Acacias

